



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de l'Hôtel de ville, le jeudi 7 novembre 2019 à compter de 19 h sous la présidence du maire, monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère  
Madame Nathalie Castilloux, conseillère  
Monsieur Henri Alain, conseiller  
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller  
Monsieur Hébert Huard, conseiller  
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présente :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe

**2019-11-343 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

**2019-11-344 2. CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

**2019-11-345 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et correspondance
5. Résolution – Plan de sécurité civile
6. Subvention projet circuit patrimonial – Ministère de la culture
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Monsieur Roméo Briand

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE**

**2019-11-346 5. RÉSOLUTION – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de la Ville de Paspébiac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et unanimement résolu :

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le comité de sécurité civile soit adopté.

**QUE** Madame Éliane Joseph, agente aux communications à la Ville de Paspébiac soit responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile et que le comité se rencontre annuellement afin de faire la mise à jour du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**2019-11-347 6. SUBVENTION PROJET CIRCUIT PATRIMONIAL – MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a déposé une demande d'aide financière pour débiter les étapes nécessaires à la conception et la mise en place d'un parcours artistique, culturel et patrimonial;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications, par le biais du programme d'aide aux initiatives de partenariat, volet 1 entente de développement culturel, exige l'appariement financier de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Solange Castelloux

**APPUYÉ PAR:** Madame Nathalie Castelloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil municipal signifie formellement au ministère de la Culture et des Communications que la Ville de Paspébiac s'engage à investir la somme de 15 000 \$ et à remplir les exigences du programme d'aide aux initiatives de partenariat.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2019-11-348 8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

**APPUYÉ PAR:** Madame Solange Castilloux

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que la séance soit levée. Il est 19 h 11.

---

**Régent Bastien, maire**

---

**Annie Chapados, greffière-adjointe**